

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013

Aujourd'hui deux juillet deux mille treize, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 8 juillet 2013, à 19 heures, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
 - 3°) - Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir
 - 4°) - Convention territoriale d'agglomération de l'albigeois - Programmation année 2013-2 - Requalification du centre ville
 - 5°) - Transformation d'emplois
 - 6°) - Modification du règlement intérieur de la cantine
- Questions diverses

L'an deux mille treize et le huit juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mrs BOUDES, RAYNAL (excusé), RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), GALINIER (excusée), Mr GALINIÉ (excusé), Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BERTRAND.

Monsieur le Maire annonce que le quorum est largement atteint et remercie ses collègues de leur présence malgré la période de vacances. Il se réjouit du retour d'Eliane Carles parmi eux.

Monsieur le Maire annonce qu'il a célébré la semaine dernière un premier mariage pour tous, entre deux femmes vivant ensemble depuis plus de 20 ans et mères d'une petite fille de 8 ans. Il fait part de la simplicité, de la discrétion et surtout de la grande émotion dont fut empreinte cette célébration.

Monsieur le Maire explique les raisons de cette réunion : l'embauche d'un jeune en contrat d'avenir.

La signature de ce contrat d'avenir doit nécessairement être entérinée par le conseil municipal, et cela le plus rapidement possible. En effet, le jeune homme bénéficiaire de ce contrat est titulaire d'un BEP espaces verts, mais pas du Bac, ce qui lui permet de prétendre à ce contrat d'avenir ; en revanche, comme il vient de passer le Bac, il est impératif de l'embaucher avant que les résultats de l'examen ne soient connus.

Monsieur le Maire ajoute que ce jeune homme est pompier volontaire à Saint-Juéry ; il fait remarquer que Saint-Juéry est la commune du département qui intègre, dans ses effectifs, le plus grand nombre de pompiers volontaires ; la commune bénéficie ainsi d'un dégrèvement sur les subventions qu'elle verse au SDIS.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- adhésion de la commune au GIP Ressources & Territoires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le dernier compte-rendu. En l'absence de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des décisions prises depuis le dernier conseil :

- droits de préemption non exercés
- marché de prestations pour les transports périscolaires avec la SARL J.L.C. Tourisme
- marché de fournitures scolaires avec les papeteries Pichon
- avenant n° 1 au contrat d'assurances des véhicules à moteur et risques annexes.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR - n°

13/54

Service : Fonction publique - Création de poste

Monsieur le Maire précise que la personne embauchée occupera un poste d'agent d'entretien affecté aux espaces verts et ce dans le cadre d'un contrat de 12 mois renouvelable 2 fois. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une création d'emploi mais du remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite en juin dernier ; cependant le poste reste vacant, c'est le poste du contrat d'avenir qui est créé.

DELIBERATION

Le jeune homme embauché pourra bénéficier, dans le cadre de ce contrat, de formations professionnelles, dont certaines sont obligatoires. Dans un premier temps, il lui sera nécessaire de passer tous les CACES (certificat d'aptitude à la conduite d'engins spéciaux) afin de pouvoir utiliser tondeuses et autres petits engins dans le cadre de son travail. Par la suite, il pourra se spécialiser dans le domaine des espaces verts.

A l'issue des 36 mois, s'il donne satisfaction, il sera possible de le stagiariser puis de le titulariser à un poste d'agent d'entretien dans la fonction publique territoriale.

CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS – Programmation année 2012-2 – Requalification du centre ville de Saint-Juéry - n° 13/55**Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités****DELIBERATION**

Monsieur Delpoux explique qu'à ce jour, les tranches 1 et 2 des travaux sont achevées, et que la tranche 3 vient de démarrer.

Monsieur le Maire ajoute que la commune a perçu pour chaque tranche, 140 000 euros provenant de la Région et 100 000 euros du département. Il espère que ces montants, perçus par le biais de la communauté d'agglomération, seront maintenus pour la 3^{ème} tranche.

Monsieur De Gualy demande quel est le rapport entre le montant total de la tranche 3 (1 324 569 euros) et le montant de la subvention demandée (154 894 euros).

Monsieur le Maire explique que la commune perçoit directement une partie des subventions, notamment pour les travaux relatifs à l'eau potable réalisés par la commune. La partie la plus importante des travaux, à savoir l'assainissement et la voirie est effectuée par l'agglomération. Donc la répartition du montant des dépenses (146 024 euros) est de l'ordre de 125 000 et de 15 000 euros.

Cependant toutes les demandes de subvention transitent par l'agglomération même dans le cas de domaines non transférés à l'agglomération. Tout est inscrit dans la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois pour des raisons de simplification évidentes.

Monsieur le Maire s'inquiète de la présence d'un panneau travaux et d'ouvriers sur la chaussée, avenue Germain Téqui au niveau de l'opticien.

Monsieur Delpoux explique qu'en raison des fortes chaleurs, il est apparu nécessaire de réaliser des joints de dilatation au niveau des pavés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 13/56**Service : Fonction publique - Recrutement - Nomination**

Monsieur le Maire explique que deux agents de la collectivité figurent sur la liste d'aptitude du centre de gestion pour bénéficier d'une promotion interne ; ces agents ont présenté des dossiers afin de faire valoir leur capacité et de démontrer qu'ils répondaient bien aux critères demandés.

Ces promotions internes sont limitées en nombre dans le département par des quotas.

Il s'agit de Stéphane Gélis, Directeur du service jeunesse, qui figure sur la liste d'aptitude des attachés, et de Fabienne Boularan qui est promue agent de maîtrise. Il précise que ces deux promotions correspondent réellement à leur profil professionnel ; effectivement Stéphane Gélis a remplacé la directrice du centre social et culturel pendant son congé de maladie et a géré avec une grande maîtrise le dossier des nouveaux rythmes scolaires pour lequel la commune a reçu aujourd'hui même les félicitations de l'Académie, car peu de villes ont aussi bien traité ce dossier.

Fabienne Boularan, quant à elle, occupe réellement un poste d'agent de maîtrise car elle gère les produits d'entretien mais également le personnel en charge de l'entretien des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs ...). C'est une lourde tâche dont elle s'acquitte fort bien.

DELIBERATION

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE - n° 13/57**Service : Domaine de compétence par thèmes - Autres**

Madame Combes rapporte que suite à une réunion de la commission cantine, il a été demandé que les enfants inscrits pour le repas de midi, et quittant l'école pour des raisons de santé, n'aient pas à payer ce repas. Après discussion en bureau municipal, il a été décidé de modifier le règlement intérieur en ce sens.

Elle ajoute qu'un nombre conséquent d'enfants a été touché par une épidémie de gastro-entérite, et les parents ont fait part de leur mécontentement quant à la facturation du repas non pris par l'enfant malade.

La deuxième modification fait suite à la requête d'une famille ayant déménagé hors commune en cours d'année scolaire et souhaitant l'application du tarif initial pour le reste de l'année scolaire. Ainsi, lorsque le déménagement interviendra après le 1^{er} avril, le tarif appliqué à la famille sera maintenu.

Madame Combes fait remarquer que ce dernier cas est peu fréquent, mais il est préférable qu'une règle soit écrite.

DELIBERATION

ADHESION AU GIP RESSOURCES ET TERRITOIRES - n° 13/58**Service : Domaine de compétence par thèmes - Politique de la ville - habitat - logement**

Madame Bertrand expose que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a déjà adhéré, et que la commune a bénéficié de l'accompagnement de Ressources & Territoires pour la rédaction du contrat de projet pour la CAF du centre social et culturel, en l'absence de la directrice.

Le coût de cette adhésion est peu élevé, 6 centimes d'euros par habitant, soit 417,96 euro.

Madame Bertrand annonce que la commune a le projet d'organiser le 7 septembre prochain, une conférence sur la démocratie participative avec le soutien de Ressources & Territoires. En étant adhérente à l'organisme, l'intervention de l'animateur de cette conférence sera gratuite pour la commune.

Par ailleurs, une enveloppe de 3 500 euros est prévue sur l'agglomération pour un projet de prévention de la délinquance. Cependant, par manque de temps tout simplement, les techniciens n'étant pas disposés à s'investir dans des formations, cette enveloppe reste disponible. Madame Bertrand a suggéré qu'elle puisse revenir à Saint-Juéry sur la thématique de la démocratie participative, la commune ayant un grand besoin d'accompagnement dans ce domaine.

Elle ajoute que lorsque la commune adhère, les formations proposées par Ressources & Territoires, ouvertes aux élus et aux techniciens, sont gratuites.

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) est composé du CNFPT, des communes de Toulouse, de Gaillac, de Graulhet, ainsi que de communes d'autres départements de Midi-Pyrénées. C'est un organisme qui promeut la politique de la ville, par la formation, la documentation et l'accompagnement des acteurs de la politique de la ville.

Afin de préparer la conférence du mois de septembre, une technicienne est déjà venue à Saint-Juéry à deux reprises. Cet appui technique est très important pour la commune et constitue une aide pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans la démarche de démocratie participative mise en place, afin de pouvoir la pérenniser.

Madame Bertrand assiste à l'assemblée générale de Ressources & Territoires au titre de l'agglomération, elle suppose qu'il sera nécessaire qu'un élu y siège au titre de la commune. Madame Thuél est désignée pour représenter la commune au sein de cette assemblée.

DELIBERATION

Madame Combes souhaite dire un mot sur l'application des nouveaux rythmes scolaires. Elle annonce que la commune, après un travail de longue haleine, est prête à mettre en application cette mesure à la rentrée. Les parents ont reçu l'information nécessaire, les services municipaux ainsi que les Francas sont prêts afin que tout se passe dans les meilleures conditions, dès la rentrée.

Monsieur le Maire ajoute que les parents ont été conviés à une réunion à l'école, ils étaient peu nombreux ; l'information diffusée par écrit était peut-être suffisante ?

Il annonce que la commune percevra 90 euros par enfant, et non 50 euros comme annoncé précédemment et 40 euros la deuxième année, car elle est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale cible.

Madame Saby a été interpellée au sujet de l'aménagement du giratoire Nadalin au bout du chemin Saint-Antoine. En effet, il a été constaté que les automobilistes coupent systématiquement le rond-point matérialisé au sol, mettant en danger ceux qui arrivent en face.

Monsieur Delpoux rapporte qu'il est prévu de mettre un séparatif au milieu de la chaussée en venant de la Viscoise pour effectivement obliger les automobilistes à contourner le rond-point. Aujourd'hui le stationnement est mieux respecté à cet endroit, souligne Monsieur Delpoux, car des zones de stationnement ont été créées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.